

La Commission canadienne des pensions, la Commission des allocations aux anciens combattants, le Bureau des services juridiques des pensions, le Conseil de révision des pensions et la Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée font rapport au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires des anciens combattants.

Ministère des Affaires extérieures (Affaires extérieures Canada). La fonction principale du ministère, institué en 1909, est la gestion des relations étrangères du Canada; à cette fin, le ministère fonctionne comme organisme d'orientation centrale. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en est le ministre responsable. Le fonctionnaire permanent supérieur (sous-ministre) du ministère, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est secondé par cinq sous-secrétaires d'État suppléants et par quatre sous-secrétaires d'État adjoints et il est conseillé par les chefs des divers bureaux, divisions et services spéciaux. Les directeurs généraux ou directeurs de ces services sont assistés par des agents du service extérieur, des spécialistes de divers groupes professionnels ainsi que par un personnel administratif. Les agents du ministère à l'étranger portent les titres officiels de haut-commissaire, ambassadeur, ministre, conseiller, premier, deuxième ou troisième secrétaire et attaché dans le cas des missions diplomatiques, et de consul général, consul et vice-consul dans le cas des missions consulaires. Le Canada compte 199 missions diplomatiques, consulaires et autres, dont 11 sont des délégations permanentes auprès d'organismes internationaux, 68 sont non résidentes, deux sont des délégations auprès de conférences internationales et 14 sont des consulats honoraires.

A Ottawa, l'activité du ministère est exercée par des bureaux régionaux, fonctionnels et administratifs ainsi que par des services opérationnels. Les cinq bureaux régionaux administrent 13 divisions géographiques, chacune s'occupant des pays d'une région donnée. Onze bureaux fonctionnels, formés de 29 divisions, s'occupent de l'énergie, du commerce et des relations économiques en général; des services consulaires; de la coordination; de la défense et du contrôle des armements; des relations en matière de développement, d'industrie et de sciences; des questions juridiques; des relations culturelles internationales; de l'information; de l'analyse du renseignement et de la sécurité; du renseignement économique; et des affaires des Nations Unies. Quatre bureaux administratifs sont chargés du personnel, des finances et des services de gestion, des communications et services généraux, et des ressources physiques.

En outre, il y a le Secrétariat d'un comité interministériel des relations extérieures, un service interministériel d'inspection, un chef du protocole, un centre des opérations, un négociateur en chef des accords aériens, un Bureau des passeports à Ottawa et sept bureaux régionaux des passeports, un service de presse, un service d'information, une bibliothèque, un conseiller en désarmement et en contrôle des armements, un conseiller économique, un conseiller en matière de conflits d'intérêts et de nominations à des fonctions internationales, un coordonnateur et ambassadeur itinérant auprès de la Conférence de la sécurité et de la coopération en Europe (CSCE) et un Secrétariat de la haute direction.

La Commission mixte internationale fait rapport au secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada ainsi qu'au secrétaire d'État des États-Unis. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est comptable au Parlement de l'Agence canadienne de développement international.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord (Affaires indiennes et du Nord Canada). Ce ministère a été créé en juin 1966 en remplacement du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales; il exerce actuellement ses fonctions en vertu de la Loi figurant dans SRC 1970, chap. 1-7. En 1968, le ministère a fait l'objet d'une réorganisation dans le cadre de laquelle ont été créés, outre les services de soutien et une Direction de l'architecture et du génie, trois secteurs de programmes distincts: Affaires indiennes et inuit, Nord canadien, et Parcs Canada. En 1979, Parcs Canada est passé sous la responsabilité du ministre de l'Environnement. Le Programme des affaires indiennes et inuit englobe les programmes destinés aux 303,000 Indiens de plein droit et aux 6,500 Inuit du Nord québécois, et vise l'éducation, le progrès économique, l'administration locale et l'assistance sociale. Le Programme des affaires du Nord vise la gestion de toutes les ressources naturelles au nord du 60^e parallèle sauf le gibier, la protection de l'environnement du Nord, l'activité du gouvernement dans le domaine du développement économique et le soutien des gouvernements territoriaux pour ce qui est des services sociaux et d'autres services locaux. En 1972, le ministère a créé un groupe de politique générale chargé de conseiller le sous-ministre sur les grandes questions de politique, en particulier celles qui supposent une coordination entre les programmes et une collaboration avec d'autres ministères et organismes.

Le Bureau des revendications des autochtones, créé au sein du ministère en 1974, représente le gouvernement dans les négociations avec des groupes d'autochtones au sujet des revendications globales et spécifiques.

Le commissaire des Territoires du Nord-Ouest et le commissaire du Yukon font rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord. Le ministre est aussi comptable devant le Parlement de la Commission d'énergie du Nord canadien.

Ministère de l'Agriculture (Agriculture Canada). Ce ministère a été établi en 1867 et est présentement régi par quelque 40 lois. Ses activités embrassent toutes les sphères de l'agriculture. Les recherches et les